

Conseil municipal : on reparle du minibus

En introduction du conseil municipal de mercredi soir, le maire, Bernard Destrost, a souhaité revenir sur les faits rapportés dans nos colonnes le 26 mars dernier, à savoir l'achat d'un minibus par la commune dont les conditions ont été dénoncées comme illégales par les élus de l'opposition.

Accusant ces derniers "d'acharnement" à l'égard de son équipe et notamment de France Leroy, sa première adjointe, il a rappelé les circonstances de cet achat, qui "conformément au code des marchés publics" a pu se faire "sans publicité ni mise en concurrence préalable", son montant étant inférieur à 25 000 €. Bernard Destrost a reconnu qu'il s'agissait d'une "erreur commise par naïveté", justifiée par le fait que cet achat était "une opportunité pour la commune" et qu'il correspondait à ses besoins, l'ancien véhicule étant inutilisable.

Le maire a également tenu à exprimer son soutien et sa confiance à sa première adjointe. Il a proposé le vote d'une délibération réaffirmant le besoin pour la commune de l'achat d'un tel véhicule et demandé la désignation par le tribunal d'un expert chargé d'évaluer la valeur du véhicule, qui pour l'heure, "va être restitué à son propriétaire et pour lequel aucun versement n'a été fait".

À l'occasion du vote de cette délibération, auquel l'opposition n'a pas souhaité prendre part - l'élus indépendant André Lambert a voté contre -, l'élus d'opposition Antoine Di Ciaccio a pris la parole : "La différence entre un État de droit et une République bananière, c'est que ceux qui ont le pouvoir appliquent rigoureusement les lois et les codes, a-t-il précisé. Il n'y a pas d'acharnement contre une personne mais la volonté de faire respecter la loi, et le code des marchés publics interdit qu'une commune passe un marché avec une société dans laquelle un élu à un intérêt - la société qui a vendu le minibus emploie le mari de France Leroy, Ndlr. Nous n'avons jamais parlé de malversation ou d'enrichissement personnel, mais cette procédure n'est pas conforme."

L'élus a par ailleurs relevé une autre irrégularité, dans le marché concernant l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la vidéoprotection. Il semblerait que le bureau d'études missionné pour cette AMO n'ait pas été sélectionné dans le cadre d'une procédure régulière de marché public.

"J'aurais aimé, a répondu le maire, que vous ayez autant de rigueur sous la précédente mandature..."

Frédérique GROS

fgros@laprovence-presse.fr

Les subventions aux associations

Jacques Fafri, conseiller municipal délégué aux associations, a présenté le tableau des subventions accordées en 2016 par la commune : 47 000 € distribués à 24 associations, pour lesquelles il a détaillé les projets et activités soutenus par la municipalité. L'élus a salué au passage les efforts de certaines structures qui ont revu à la baisse leurs demandes dans un souci d'économie pour la commune. "Nous privilégions un soutien aux associations qui profitent à tous les habitants ou qui valorisent la commune, explique Jacques Fafri, mais nous avons toujours le souci que les associations cherchent un équilibre financier." Antoine Di Ciaccio a regretté que, depuis la disparition du CHL, association qui regroupait, avec un tarif d'adhésion unique, plusieurs activités, "l'augmentation des tarifs se répercute sur les familles et exclut les plus démunis". "Ce n'est pas à l'ensemble des contribuables de payer les activités", a répondu Jacques Fafri. Les 5 élus de l'opposition se sont abstenus.

Fr.G.

Le cas des décharges

Voilà plusieurs conseils municipaux que l'élus André Lambert dénonce l'existence de nombreuses décharges sauvages et réservoirs d'eau stagnante sur le territoire de la commune, appelant le maire à faire usage de son pouvoir de police dans ce domaine. En fin de conseil, Bernard Destrost a indiqué qu'il avait demandé à Michel Desjardins, élu délégué à l'Environnement, de "les répertorier" : "Nous allons envoyer un courrier à chaque propriétaire de terrain concerné, pour qu'il se mette en relation avec les services administratifs et voir ce qu'on peut faire", a précisé ce dernier.

André Lambert s'est félicité de cette démarche, et a souligné qu'il avait envoyé un courrier au préfet dénonçant "l'inaction du maire" face à un problème qui pose "un réel problème sanitaire" et lui demandant "un relais de l'action par les services de la préfecture" afin de "redresser une situation préoccupante".

Fr.G.